

Contrats d'assurance d'Argenta Assurance SA (code administratif 0858 - code FSMA : 27316)

- ARGENTA LIFE PLAN ^{(1) (2) (3)}

La partie branche 21 : **2,00 %** taux d'intérêt garanti au moment du versement, participation bénéficiaire éventuelle non-incluse. Le taux d'intérêt (actuellement de 2,00 %) au moment de versement complémentaire est, par versement complémentaire, garanti jusqu'au 31/12 de la 8^{ème} année suivant l'année du versement. La partie branche 23 : le rendement est lié au rendement du fonds d'assurance interne. Il n'y a pas de garantie de rendement. Le risque financier est entièrement supporté par le preneur d'assurance. Il n'y a ni protection du capital ni garantie de capital.

- ARGENTA-FLEXX ^{(1) (2) (4)}

Ces données s'appliquent également aux contrats Vie Plus, Plan d'épargne jeunes et Plan d'épargne enfants (versements libres).

1,20 % taux d'intérêt garanti au moment du versement, participation bénéficiaire éventuelle non-inclue

- CAPITAL PLUS ^{(1) (5)}

Ce produit ne peut plus être souscrit.

0,25 % taux d'intérêt garanti au moment du versement, participation bénéficiaire éventuelle non-incluse (*seulement les versements supplémentaires*)

- (1) Taxe sur la prime de 2 % (pas d'application pour des non-résidents, ni en case de la régime fiscale épargne-pension).
(2) Minimum 300 EUR pour le premier versement ou plan d'épargne de minimum 300 EUR sur base annuel ; minimum 25 EUR pour les versements supplémentaires.
(3) Avec ou sans échéance prédéterminée. Dans le cas (uniquement en cas de strictement branche 21) de échéance prédéterminée, durée minimale jusqu'au 31 décembre de la 8^{ème} année suivant la date de la conclusion du contrat.
(4) Durée minimale de 10 ans
(5) Minimum 1.250 EUR pour les versements suivants.

EXTRAIT DE LA LISTE DES TARIFS DU 10-03-2023*

* La liste des tarifs est disponible dans les agences Argenta et sur notre site internet
<https://www.argenta.be/fr/informations-juridiques.html>

**VALABLE POUR LES PLACEMENTS À PARTIR DU
10-03-2023
REMPLECE TOUTES LES PRÉCÉDENTES**



Pour plus d'informations :
Votre agent :

Code FSMA :

Aspa SA - RPR Antwerpen - TVA BE 0404.453.574
Aras SA - RPR Antwerpen - TVA BE 0404.456.148
Siège social : Belgiëlei 49-53, 2018 Antwerpen -
Tél. : 03 285 51 11

Transactions relatives aux fonds/actions/obligations (1)

Fonds (2) (2bis)

Fonds d'épargne-pension Argenta (en abrégé ARPE) – Fonds d'épargne-pension Argenta Defensieve (en abrégé ARPE Defensieve)

Frais de souscription	pas de frais
Frais de rachat	pas de frais
Taxe sur les transactions boursières	néant

ARPE et ARPE Defensieve sont des fonds d'investissement agréés pouvant organiser l'épargne-pension avec avantage fiscal. Il y a des conditions spécifiques en ce qui concerne entre autres l'âge et le montant qui peut être versé annuellement. Les détails sont décrits dans le prospectus et les rapports de gestion. Le montant minimum par versement est de 5 euros. Seul le dernier versement peut être inférieur au minimum pour atteindre le maximum fiscal annuel.

Organismes de placement collectifs (2bis) (6)

Frais de souscription	max. 2,00%
Argenta Portfolio	max. 1,00%
Frais de rachat	pas de frais

Taxe sur les transactions boursières

Actions de capitalisation sociétés d'investissement	
souscription	néant
rachat	1,32 % (max. 4.000 EUR)
Parts de capitalisation fonds	
souscription	néant
rachat	néant
Actions ou parts de distribution	
souscription	néant
rachat	néant

(1) Pour plus d'informations : consultez le Règlement Général des Opérations.

(2) Prix par transaction.

(2bis) Les actions/parts d'organismes de placement collectif ne sont pas vendues à des citoyens américains dans la mesure où le prospectus interdit une telle vente.

Clôture de la période de réception d'ordres : Argenta Fund/Argenta Portfolio chaque Mardi à 15h00 ; Carmignac/Degroof-Petercam/Robeco chaque jour; ARPE chaque jour après fermeture des agences.

(3) Pour les transactions sur certains marchés étrangers, un impôt/une taxe étranger (étrangère) supplémentaire sera facturé(e).

(4) A condition que les valeurs soient déposées sur un compte-titres 60 jours ouvrables bancaires avant l'échéance (les samedis, les dimanches et les jours fériés ne peuvent pas être considérés comme jours ouvrables bancaires) ; au cas où le dépôt s'effectuerait plus tard, la partie adverse pourrait imputer des frais.

(5) Au cas d'autres titres que bons de caisse/bons d'épargne ou valeurs similaires : voir taxe sur transactions boursières telle que définie sous « Ordres de bourse ».

Ordres de bourse (2) (7) (8) (9)

Ordres d'achat et de vente

Groupe 1:	0,50% (min. 20 EUR)
Groupe 2:	0,50 % (min. 40 EUR)

Ordres de vente

Groupe 3:	0,60 % (min. 40 EUR)
-----------------	----------------------

(+ taxes étrangères éventuelles)

Groupe 1: Euronext (Paris - Amsterdam - Bruxelles)

Groupe 2: Euronext Lisbonne, NYSE, Nasdaq, Amex, Xetra, Londres, Luxembourg, Milan, Canada

Groupe 3: Autres marchés

Taxe sur les transactions boursières (marché secondaire) (3)

Actions	0,35 % (max. 1.600 EUR)
Certificats d'actions	
étrangères	0,12 % (max. 1.300 EUR)
Organismes de placement cotés en bourse	
Actions de distribution	0,12 % (max. 1.300 EUR)
Actions de capitalisation	1,32 % (max. 4.000 EUR)

Obligations (2)

Bons d'État belges

Achat sur le marché primaire (6)	Prix d'émission
Achat sur le marché secondaire	0,25% (min. 9,95 EUR)
Vente avant échéance	0,25% (min. 9,95 EUR)
Remboursement à l'échéance	pas de frais (4)

Obligations d'Entreprise, Eurobonds, Obligations Structurées, Obligations d'État

Achat sur le marché primaire (6)	Prix d'émission
Vente avant échéance	0,9% (min. 25 EUR)
Remboursement à l'échéance	pas de frais (4)

Bons de caisse/bons d'épargne non Argenta

Vente avant échéance	voir vente aux enchères
Remboursement à l'échéance	pas de frais (4)
Taxe sur les transactions boursières	
Marché primaire	néant
Marché secondaire	0,12 % (max. 1.300 EUR)

Transactions à la vente publique bruxelloise (2)

Ordres de vente	0,9 % (min. 25 EUR)
-----------------------	---------------------

(+ frais vente publique : 0,8 % (uniquement en cas de vente et max. 1000 EUR))

Taxe sur les transactions boursières (marché secondaire)	0,12 % (max. 1.300 EUR) (5)
--	-----------------------------

(6) Le montant minimum pour les ordres d'achat des produits proposés par Argenta est de 1.000 EUR

(7) En cas d'exécution de l'ordre par le biais de plusieurs ordres partiels répartis sur plusieurs jours : dans une mise en œuvre partielle, le coût minimum sera toujours facturé et ce coût minimum dépendra du marché sur lequel la transaction a lieu.

La date valeur de la plupart des transactions sur titres se situe 2 ou 3 jours ouvrables après la date d'exécution. Le compte espèces est débité/crédité le jour ouvrable après l'exécution. En cas d'une éventuelle situation débitrice sur le compte espèces, la date valeur sert de base au calcul des éventuels intérêts débiteurs."

(8) Nouveaux tarifs applicables pour les ordres introduits à partir du 25/10/2014

(9) Seulement vente: Duitsland (excl. Xetra), Zwitserland, Japan, Zweden, Finland, Denemarken, Noorwegen, Ierland, Zuid-Afrika, Australië, Hong Kong, Griekenland, Polen, Nieuw-Zeeland, Madrid, Chicago, Wenen

Rétrocessions

En tant que distributeur de parts d'organismes de placement collectif, Argenta Banque d'Épargne reçoit une partie de la commission de gestion et/ou une partie des commissions de distribution. En plus, Argenta Banque d'Épargne reçoit dans certains cas une rétrocession à l'offre publique d'instruments financiers (conformément la partie IV du Règlement général des opérations). De plus amples informations à ce sujet peuvent être obtenues auprès d'Argenta Banque d'Épargne SA par le biais de l'agence Argenta.

Frais généraux relatifs aux titres sur un compte-titres

<p>Par 'titres', on entend entre autres (énumération non exhaustive) : bons de caisse Argenta, bons de caisse/bons d'épargne non Argenta, certificats (subordonnés), actions, obligations, parts/actions d'organismes de placement, OLO.</p> <p>Compte-titres (ouverture/clôture/gestion) gratuit</p> <p>Taxe sur le compte-titres.....0,15% (due lorsque la valeur moyenne des instruments financiers sur un compte-titres au cours d'une période de référence dépasse 1 000 000 d'euros.)</p> <p>Frais de garde pas de frais</p> <p>Transferts de titres Entrée de titres gratuit Sortie de titres50 EUR par transfert et par code ISIN (+ 21 % TVA) (non facturés pour les transferts entre comptes Argenta)</p> <p>Échanges/offre publique/souscription à de nouvelles parts gratuit</p> <p>Corporate actions gratuit</p> <p>Correspondance gratuit</p> <p>Rédaction attestations de participation aux assemblées générales..... 10 EUR par attestation et par code ISIN (+ 21 % TVA) (uniquement possible pour les actions cotées sur Euronext Bruxelles)</p> <p>Aperçu des transactions effectuées dans le passé 10 EUR par aperçu et par code ISIN par année commencée (+ 21 % TVA)</p> <p>Détermination partielle de la valeur du portefeuille placé 10 EUR par détermination et par code ISIN (+ 21 % TVA)</p> <p>Autres attestations/copies (non mentionnées ci-dessus) : 10 EUR par attestation/copie et par code ISIN (+ 21 % TVA)</p>	<p>Demande de recouvrement de double imposition pour dividendes étrangers..... 125 EUR par demande et par code ISIN (+21 % de TVA) (possible uniquement si le dividende brut s'élève à au moins 1400 EUR)</p>
--	---